

- La Province marquera son soutien aux établissements qui pratiquent l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Outre les bienfaits évidents pour ces élèves et pour les autres élèves de la classe, cela amène les enseignants à adopter un regard différent sur l'enfant à besoins spécifiques, veillant d'abord à observer ce qu'il est capable de faire, apprenant à travailler en équipe pour déterminer des objectifs et des moyens pour y parvenir (plan individuel d'apprentissage), avec des collègues ou d'autres acteurs, comme les agents CPMS, les logopèdes, les parents et les enfants.
- Par tous les moyens possibles, il convient d'améliorer l'accueil des primo-arrivants, notamment en renforçant les cours de français qui leur sont destinés.

Axe 2

Pour un enseignement provincial fort et efficace, qui renforce et revalorise notamment l'enseignement qualifiant

Des efforts doivent être faits pour diminuer l'échec scolaire et donner aux élèves un niveau suffisant en maîtrise des langues, des nouvelles technologies et des métiers techniques qu'ils abordent. Les enseignants doivent être plus soutenus dans cette optique.

⇒ En tant que pouvoir organisateur de ses écoles, la Province orientera vers une didactique d'ouverture, de coordination et coopération dans et entre les écoles des différentes provinces, favorisant ainsi l'intégration des savoirs, la confrontation entre regards disciplinaires différents, l'approche interdisciplinaire qui amène chaque élève à charger de sens les apprentissages scolaires et provoque la construction des savoirs et savoir-faire par l'élève lui-même. En permettant aux enfants de construire un projet par eux-mêmes, il sera également possible de diminuer l'échec scolaire.

⇒ Une attention particulière doit être accordée à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue de l'enseignement et d'au moins une langue étrangère. L'implantation de laboratoires de langues dans toutes les écoles qui relèvent de la Province est un plus indiscutable pour parvenir à cet objectif. Par ailleurs, il est possible de proposer aux élèves du qualifiant des stages dans des entreprises situées en Flandre et à Bruxelles.

⇒ La Province, organisant la formation initiale des enseignants, se doit de tout faire pour construire une école de la réussite, selon les axes définis par la Communauté française.

⇒ Pour soutenir au mieux les nouveaux enseignants, un kit d'accueil qui leur est destiné sera créé. Il sera remis aux enseignants, y compris intérimaires, lorsqu'ils arrivent dans un nouvel établissement de la Province. Un membre du corps professoral plus ancien sera responsable de l'accueil des nouveaux enseignants. Par ailleurs, la Province favorisera des expériences-pilote de tutorat de jeunes enseignants.